

CIRCULAIRE N°87-47 DU 23 DECEMBRE 1987 ANNEXE 2

PERIODE DES CAMPAGNES ET ECHEANCE DES CREDITS DE CAMPAGNE

PRODUITS	PERIODE DE LA CAMPAGNE	ECHEANCE DU CREDIT DE CAMPAGNE
1) Produits agricoles		
. Tomates fraîches (pour le concentré de tomates).	Juillet - septembre	30 septembre
. Piments (pour l'harissa)	septembre - décembre	31 décembre
. Amandes	août - décembre	31 décembre
. Dattes	octobre - décembre	31 décembre
. Huile d'olive	novembre - mars	31 mars
. Huiles de grignon	décembre - mai	31 mai
. Coton (1)	novembre - décembre	31 décembre
. Betterave sucrière (1)	juillet - septembre	30 septembre
2) Produits de la mer		
. Clovisses	octobre - mai	31 mai
. Palourdes	octobre - mai	31 mai
. Crevettes	juin - 15 août puis 15 septembre - décembre	31 décembre
. Poulpes, seiches et calamars	novembre - avril	30 avril
. Thon	avril - août	31 août

(1) Complété par note aux banques n°90-54 du 18.12. 90.